



## Puis-je annuler le bail que j'ai signée il y'a deux jours

Par **sharilla**, le **24/01/2011** à **17:55**

Bonjour, rnj'ai visitée une maison fin octobre la propriétaire etait d'accord pour nous la louer mi\_novembre dès quelle aurait un papier du juge des tutelles ;elle s'occupe de cette maison que son fils a herité de son père mais qui est en viagés;elle nous a toujours dit qu'elle pouvait nous la louer on lui a proposée de faire nous meme les travaux pour pouvoir rentrés plus vite dans cette maison mais elle a refusées elle voulait qu'on rentre dans une maison propre.elle nous a dit qu'elle avait fait des devis pour changer la chaudiere a gaz les 5 carreaux cassés ainssi que la tapisserie de la chambre des enfants qui est toute moisie(la maison a été inhabités pendant plusieurs mois) et quelle attendais l'argent de son fils sur le compte ;la date d'entrée reporter fus reporter de début decembre a mis decembre et ensuite au 1ER janvier maximum ;je vous épargne les détails on a signés le bail que le 21 janvier et fait l'etat des lieux le 22 cela c'est très mal passés rien n'avait etait fait nous propositions de faire les travaux mais en ayant des jours de loyer en moins nous l'avons stipulés sur l'etat des lieux; ma proprietaire qui n'a pas voulu signé l'etat des lieux me l'a arraché de force alors que mon compagnon et moi l'avions signé elle m'a gressée physiquement et m'a arrachée des cheveux ;elle a simulé un malaise et en partant nous a volée les clés de la porte qui etaient sur celle ci ainssi que le bail que nous avions signés la veille est-il possible d'annuler ce bail?nous considerons que comme elle nous a tout repris bail etat des lieux et clés principales elle ne veut plus nous louée la maison.

Par **corima**, le **24/01/2011** à **18:21**

Et puis surtout, les relations sont mortes ! Comment entretenir quelques relations courtoises

apres ce qui s'est passé !  
Allez au commissariat porter plainte contre cette folle furieuse, ça vous préservera des suites qu'elle pourrait donner à cette histoire et chercher dès maintenant une autre maison à louer

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **19:02**

Déjà un bail ne s'annule pas comme ça.  
Elle est en droit de refuser de signer l'EDL et de refuser les travaux en échange d'un rabais de loyer (ce point doit être impérativement dans le bail, ça n'a aucune valeur dans l'EDL)  
Quel est la prise d'effet du bail ?  
Avez-vous encore des clefs ? Etes-vous dans la maison, pouvez-vous y entrer ?  
Je vous déconseille de louer ailleurs sinon, vous risquez de devoir payer deux loyers.

Par **corima**, le **25/01/2011** à **13:57**

[citation]nous a volée les clés de la porte qui etaient sur celle ci ainssi que le bail que nous avons signés la veille [/citation]  
Elle leur a clairement signifié qu'elle ne souhaitait pas poursuivre. Et puis, m'a l'air d'avoir un pet au casque la proprio !

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **23:08**

Elle ne leur a rien signifié, elle peut très bien dire que ce n'est jamais arrivé et elle a un bail signé pour le prouver.

Par **corima**, le **25/01/2011** à **23:38**

Elle serait bien assez cinglée pour ça, vu l'energumene. On voit de ces choses...